

# CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

**Date de la convocation** : 11 décembre 2020

**Présents** : Aline TEYCHENEY, Béatrice ALLEMAND, Philippe RIMAUD, Corine RIEHS, Bernard BEAUPRAT, Amandine DEGUILLEM, Marie-Noëlle LAMBERT-DEBACQ, Sébastien GUILLAMET, Sandrine LARQUEY, virginie PORTE-PETIT, Cyrille MARTY, Aurélia URBANSKI.

**Absents excusés** : Christophe JAUSSENT procuration à Aline TEYCHENEY, Fabrice REYNAUD procuration à Corine RIEHS  
Nicolas GOBIN donne procuration à Bernard BEAUPRAT

**Secrétaire de séance** : Corine RIEHS

**Ouverture de séance** : 20H07

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Versement subventions 2020 associations communales.**

Après examen des demandes et des documents fournis par les associations communales et compte tenu de l'année chaotique due au covid 19, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations communales :

- Cyclo Club des Graves :	200 €	- Nemrod :	405 € (battues d'intérêt public)
- Boule Arbanataise :	200 €	- Ecole en fête :	405 € (activités école)
- Arbanagym :	200 €	- Foyer multi-loisirs (couture) :	405 € (confection masques)
- Musique Azimut :	200 €		
- A l'Unichoeur :	200 €		

Il est également accordé une subvention supplémentaire de 500 € à la société de chasse NEMROD pour l'aider à couvrir les frais vétérinaires des chiens qui ont été gravement blessés cette année lors des battues au sanglier, battues organisées avec autorisation préfectorale.

### **2 – Tarifs cantine 2021.**

A l'unanimité, les tarifs de la cantine scolaire de 2020 sont reconduits pour 2021 soit :

- 2,54 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,29 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 4,82 € pour les adultes.

### **3 – tarifs accueil périscolaire 2021.**

A l'unanimité, les tarifs de l'accueil périscolaire de 2020 sont reconduits pour 2021 soit :

- de 0 à 400 €/mois	0,55 € la ½ h	- de 851 à 1250 €/mois	0,64 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois	0,57 € la ½ h	- de 1251 à 1500 €/mois	0,66 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois	0,61 € la ½ h	- > à 1501 €/mois	0,68 e la ½ h

### **4 – Contrôle obligatoire conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif en cas de cession de bien immobilier.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Décide**, de rendre obligatoire le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier,
- **Précise** que ce contrôle sera opéré par la SUEZ, société fermière du service d'assainissement et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien,
- **Décide** de rendre obligatoire le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif (SPANC) à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier.

### **5 – Convention de mutualisation de la halle sportive de Portets.**

La commune de Portets souhaite mettre à disposition des communes de Virelade et Arbanats l'utilisation de sa halle sportive située au stade Mansenqual notamment dans le cadre le cadre des activités scolaires, périscolaires et associatives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la commune de Portets la convention de mutualisation de sa halle sportive située au stade Mansenqual, convention d'utilisation intercommunale, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

### **6 – Fermeture poste adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

## **7 – Prix concessions colombarium – Règlement cimetière**

◊ A l'unanimité les élus décident de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs suivants pour le colombarium :

- Cases pouvant contenir 2 urnes :

Durée	15 ans (renouvelable)	30 ans (renouvelable)
Prix	300 €	600 €

- Cases pouvant contenir 3 urnes :

Durée	15 ans (renouvelable)	30 ans (renouvelable)
Prix	450 €	900 €

- Dans un souci d'harmonisation, une demande d'information sera faite auprès des pompes funèbres qui ont installé le colombarium afin que toutes les plaques à fixer sur le devant des cases mentionnant le nom, prénom date de naissance et de décès de la personne soient identiques.

◊ un projet règlement du cimetière est soumis aux élus :

- Les concessions achetées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, auront une durée de 30 ans avec possibilité de renouvellement : proposition acceptée à l'unanimité.
- Les élus à l'unanimité décident de ne pas modifier les tarifs des concessions dans le cimetière à savoir :  
Caveau simple : 3,20 m x 1,30 m pour un prix de : 41,60 € + frais fixes : 25 €  
Caveau double : 3,20 m x 2,60 m pour un prix de : 83,20 € + frais fixes : 25 €
- Une contribution serait demandée lors du dépôt d'un corps au dépositaire : 4 votes POUR / 11 votes CONTRE

La tarification du colombarium et le règlement du cimetière seront de nouveau soumis aux votes des élus lorsque la précision sur les plaques à fixer aura été reçue.

## **8 – Règlement intérieur conseil municipal**

Un projet de règlement intérieur du conseil municipal est présenté aux élus.

Les rectifications suivantes sont apportées :

- Article 9 : ajouter représentants « des associations ».
- Article 15 : ajouter « Cependant le public ne prend pas part aux débats ».
- Article 17 : ajouter tout individu qui trouble l'ordre « public ».

Le règlement est accepté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le défibrillateur de la mairie va être changé et un nouveau installé à l'école. La formule location est retenue.
- Le bureau d'étude ARDINFRA est chargé de mettre en place des aménagements routiers (coussins berlinois avenue des Araires au niveau des rétrécissements déjà existants et écluse avenue Maurice la Châtre au niveau de l'intersection avec la route de la Fontanette) pour sécuriser davantage ces voies.
- Les élus souhaitent remettre à double sens la route de Pignadin et interdire la rue de Larrieste aux poids lourds de +3,5t. Le Centre Routier départemental sera consulté et un courrier sera envoyé à tous les riverains pour les informer de ces changements.
- Un abaissement d'intensité de l'éclairage public de 23h à 6h permettra d'économiser 80% d'énergie.
- Une réflexion est lancée pour la mise en place d'un panneau informatif réservé aux administrés pour l'affichage de petites annonces.
- Cette année, le traditionnel repas de fin d'année offert par la commune à ses aînés ne pouvant pas avoir lieu à cause de la COVID19, une panier gourmande salée/sucrée sera distribuée. Une carte, réalisée par les enfants de l'école, sera envoyée à toutes les personnes de plus de 65 ans afin de préciser les modalités de distribution.

Séance levée à 21h35